

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/03/2026 - B2026/012012 - 2019 B 07890 - 878 574 482 - 2K FEYZIN

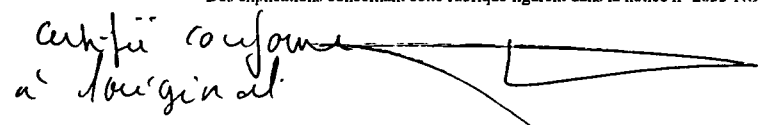
Désignation de l'entreprise Société 2K FEYZIN Néant *
 Adresse de l'entreprise 1 RUE DES RAZES 69320 FEYZIN
 Numéro SIRET * 8 7 8 5 7 4 4 8 2 0 0 0 1 3 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	46 500	012		46 500	46 500	
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	25 966	030	21 875	4 091	5 567	
	Immobilisations financières * (1)	040	9 121	042		9 121	7 756	
	Total I (5)	044	81 587	048	21 875	59 712	59 823	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	46 365	062		46 365	54 532	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	33 327	074		33 327	10 307
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	100	086		100	8 924	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096	79 792	098		79 792	73 763
		Total général (I+II)	110	161 379	112	21 875	139 504	133 586
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			1 000		1 000	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134			70 283		57 301	
	Résultat de l'exercice	136			3 145		8 956	
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142			84 428		77 257
	Provisions pour risques et charges	154						
	Emprunts et dettes assimilées	156			22 000		33 635	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
Fournisseurs et comptes rattachés	166			8 510		15 576		
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	17 188		23 783		4 928		
Comptes courants d'associés	173			782		2 189		
Autres dettes	175							
Produits constatés d'avance	174							
	Total III	176			55 076		56 329	
	Total général (I + II + III)	180			139 504		133 586	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		3 526	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

certifié conforme à l'original



Désignation de l'entreprise Société 2K FEYZIN

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 4 | Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 | Néant |

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 4		Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 3		Néant	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	554 101		525 609
	Production vendue { biens } intracommunautaires	215		214			
	{ services * }	217		218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	554 101		525 609
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	407 413	
Variation de stock (marchandises) *				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	(384)		3 216
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	8 167		(18 659)
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	50 111		40 327
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 774		1 653
Rémunérations du personnel *				250	56 556		54 054
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 672		13 774
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)		255		254	5 002		4 488
Dotations aux provisions				256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	3		1 835
260							
Total des charges d'exploitation (II)				264	542 313		506 658
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	11 788		18 951	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280				
	Produits exceptionnels (IV)		290				
	Charges financières (V)		294	22		71	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	8 066		8 343
	348						
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	555		1 581	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	3 145		8 956	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	3 145	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.n0t)		324	555			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986					
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987					
	Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)		127			138	
	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989					342
(FRR) France Ruralités Revitalisations (art 44 quaterdecies A)	181						
Bassins d'emploi à redynamiser (art 45 duodecies)			991				
Investissements et souscriptions outre-mer	344						
Créance due au report en arrière du déficit			346				
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexesdecies)					992		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)			993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	3 700		354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356				
	Déficits antérieurs reportables : *					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	3 700		372	

Annexe Règles et Méthodes Comptables

(code du commerce -articles 9 et 11 -Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21,24, début, 24-1° ,24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations .

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	25 ans
- Agencements et aménagements des construction	10 ans
- Installations techniques	10 ans
Matériel et Outillage industriels	10 ans

b) Participations , autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré .

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires .

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks .

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé .

2K FEYZIN
SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 1, rue des Razès 69320 Feyzin
878 574 482 R.C.S. LYON

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à onze heures,

Le soussigné, Kamel KROUNA, actionnaire unique et président de la société 2K FEYZIN a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui se traduisent par un bénéfice de 3 145 euros ;

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 3 145 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : + 3 145 €

TROISIEME DECISION

L'indemnité de présidence versée au cours de l'exercice s'est élevée à 24 863 €.

QUATRIEME DECISION

Aucune convention visée à l'article L. 223-19 du code de commerce n'a été établie lors de l'exercice.

De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

M. Kamel KROUNA
Président actionnaire

